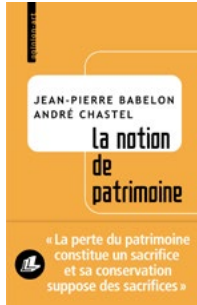


JEAN-PIERRE BABELON
ANDRÉ CHASTEL

La notion de patrimoine

« La perte du patrimoine
constitue un sacrifice
et sa conservation
suppose des sacrifices »





Ce texte est devenu un écrit de référence pour la définition de la notion de patrimoine, tant dans le monde universitaire que dans le monde professionnel. Les auteurs se sont attachés à étudier comment cette notion est récemment apparue en France, au terme d'une longue histoire du domaine, des biens et de la sensibilité, dont l'enchaînement est ici examiné à travers le fait religieux, monarchique, familial, national, administratif et scientifique.

JEAN-PIERRE BABELON, ancien directeur du domaine de Versailles et membre de l'Institut, est spécialiste de l'architecture française des XVI^e et XVII^e siècles et de l'histoire urbaine. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur les châteaux de France.

ANDRÉ CHASTEL (1912-1990), célèbre historien d'art, ancien professeur à la Sorbonne et au Collège de France, membre de l'Institut, est l'auteur de nombreux ouvrages, en particulier sur l'art de la Renaissance en Italie.

Jean-Pierre Babelon
et André Chastel

La notion de patrimoine



Liana Levi

Le patrimoine, au sens où on l'entend aujourd'hui dans le langage officiel et dans l'usage commun, est une notion toute récente, qui couvre de façon nécessairement vague tous les biens, tous les « trésors » du passé. En fait, cette notion comporte un certain nombre de couches superposées qu'il peut être utile de distinguer. Car elle intervient au terme d'une longue et chaotique histoire du domaine français, des biens français, de la sensibilité française au passé. Nous nous proposons ici d'en explorer les origines, les fondements, les implications, à l'aide de textes et de références historiques parfois connues, souvent oubliées. Des citations et des annexes rappelleront des épisodes plus ou moins rassurants ou irritants de ce développement qui, à partir de faits ancestraux, nous a paru se prolonger jusqu'à maintenant.

Dans toute société, dès la préhistoire, comme l'indique la belle étude d'André Leroi-Gourhan, le sens du sacré intervient en invitant à traiter certains

objets, certains lieux, certains biens matériels, comme échappant à la loi de l'utilité immédiate. L'existence des *lares* familiaux, celle du *palladium* de la cité doivent probablement être replacées à l'origine ou au fond du problème du patrimoine. Il faut en rapprocher le sort de certains objets usuels, armes et bijoux, et même d'édifices, qui, pour des raisons diverses, ont échappé à l'obsolescence et à la destruction fatale pour se voir doter d'un prestige particulier, susciter un attachement passionné, voire un véritable culte. L'histoire du développement humain est liée aux comportements à l'égard des morts, dont nous n'avons pas à traiter ici, sinon par rapport aux sépultures; mais il est lié aussi à des attitudes, à des règles concernant des objets privilégiés qui méritent d'échapper aux fatalités naturelles. C'est à partir de ces phénomènes généraux, plutôt que de définitions juridiques, qu'il faudrait envisager une perspective historique. Elle comporterait six moments qui sont autant de composants de cette réalité complexe.

I. Le fait religieux

On doit se demander si, dans une civilisation chrétienne, l'idée de patrimoine culturel n'a pas pris ses racines, ou du moins ses modèles, dans le concept chrétien de l'héritage sacré de la Foi. « Conservatrice » dans son essence même, l'Église a défini le culte d'objets privilégiés. La loi mosaïque avait déjà matérialisé l'alliance divine par les tables de la Loi puis par l'arche gardée dans le temple de Jérusalem. Le souvenir ne s'en est jamais perdu, mais la chrétienté a donné à son tour un formidable développement aux implications matérielles de l'Incarnation qui la fondait : tous les témoignages possibles du passage du Christ sur la terre, depuis les langes de la crèche jusqu'à la couronne d'épines, devaient nécessairement être recherchés et vénérés, constituant un fonds immense, répétitif, souvent contradictoire et légendaire – la question n'est pas là – d'objets périssables mais jalousement conservés par les générations. Et plus encore, la religion enseigne qu'il y a une présence, un « mémorial » sans

cesse renouvelé et pourtant identique, « conservé » dans les « saintes espèces » avec plus de soin encore que les reliques de la vie terrestre du Fils de Dieu. Ces *realia* de la foi entrent sans transition dans le patrimoine de l'humanité, dans le sens où ils sont considérés comme sa propriété collective, transmis de génération en génération, conservés pour leur seule valeur religieuse.

Les reliques

Les problèmes juridiques que posent leur reconnaissance et le culte qui leur fut rendu correspondent parfaitement à la connotation, juridique elle aussi, du mot *patrimoine*¹.

Cette forme première du patrimoine est paradoxalement celle qui tend aujourd'hui à disparaître de notre civilisation, les reliques étant progressivement retirées du culte, de « l'ostension », cachées, parfois reniées, selon un processus entamé déjà au XVI^e siècle par les réformes protestante et catholique. Le statut des reliques se définissait déjà en termes de propriété. L'Église, ayant hérité des lieux de culte qui avaient aux origines appartenu aux laïcs (le droit de « patronage » en était le dernier souvenir), a tenté bien des fois de définir le statut juridique des reliques, soit au moment de leur plus grande expansion (IV^e-XI^e siècle), soit plus tard, au moment où leur « pénurie » a entraîné toutes les

concupiscences, les fragmentations, les vols et les achats... Ni saint Augustin, ni les papes, ni les conciles n'eurent en cette matière une doctrine cohérente, signe que les intérêts de la religion étaient souvent contradictoires. Fallait-il permettre aux particuliers de posséder des reliques, de les honorer privément, de les porter sur eux dans ces *capsellae* si communes, par exemple, chez les aristocrates des IV^e et V^e siècles? Pouvait-on les acheter comme une marchandise, les débiter comme un lingot d'or? Ou fallait-il les considérer exclusivement comme les biens de la communauté chrétienne, réservés aux lieux de culte et, bien entendu, inaliénables? Jamais les canons des conciles ne se prononcèrent catégoriquement pour l'une ou l'autre de ces doctrines; les usages les plus contradictoires furent tolérés, voire recommandés aux mêmes moments. Ce qui reste permanent, c'est l'attachement de la foule chrétienne aux reliques; saint Augustin les comparait déjà, selon une notion toute patrimoniale, aux souvenirs des ancêtres :

« Il ne faut pas mépriser et rejeter sans honneurs les corps des défunts et surtout des justes et des fidèles, ces corps dont l'Esprit saint usa comme d'organes et d'instruments pour les bonnes œuvres. En effet, le vêtement d'un père, son anneau, d'autres objets du même genre, sont d'autant plus chers aux enfants que ceux-ci avaient pour leur père une plus grande affection. » (*Cité de Dieu*, 1. I, c. 13.)

Comme de grands historiens l'ont démontré avec toute la précision souhaitable², sans le culte

des reliques au haut Moyen Âge, on ne peut comprendre la création, la disposition et l'évolution des sanctuaires, ainsi que l'éveil des pèlerinages. Trésor spirituel, la relique devient source de richesse matérielle, elle sanctifie l'église locale, elle assure sa renommée. Tous les moyens sont bons pour l'acquérir puisqu'ils sont finalement – quelle que soit alors la doctrine des canonistes – justifiés par le bien spirituel des fidèles. Bien plus, les moyens les plus frauduleux sont considérés par les amateurs les plus difficiles comme les meilleurs en ce qui concerne les corps saints; on peut toujours douter de l'authenticité d'une relique offerte à une église par un grand de ce monde, roi ou pape (pourquoi se priverait-il d'une vraie relique?), tandis qu'une relique dérobée dans un sanctuaire où elle est traditionnellement honorée présente des garanties beaucoup plus fortes. Ce raisonnement cynique mais imparable fut tenu au XI^e siècle par un abbé de Saint-Mihiel nommé Nanter qui, après avoir refusé lors d'un pèlerinage à Rome d'acheter des reliques du pape Étienne, alla dérober aux catacombes le corps de saint Calixte qu'il ramena à Verdun. On connaît les épisodes les plus fameux de cette pieuse kleptomanie: les marchands vénitiens s'emparant à Alexandrie du corps de l'évangéliste saint Marc, les moines de Fleury-sur-Loire dérobant à Rome le corps de saint Benoît. C'est dans un contexte d'échanges bancaires internationaux, en dépit de la recommandation des conciles³, que se déroulent

les négociations de Saint Louis et de Baudouin II de Constantinople pour la possession de la Couronne d'épines et du bois de la Croix.

Dévotion sans cesse aux bornes de l'idolâtrie et de la superstition, que les théologiens tentent en vain de réduire à la stricte contemplation des mérites des saints et à un appel à leur intercession, les reliques deviennent vite par la force même de la piété populaire le patrimoine le plus précieux de la communauté laïque : paroisse, ville, principauté, nation. À Paris, dans les occasions solennelles, les paroisses sortent en procession en portant leurs corps saints, tous s'inclinent devant sainte Geneviève première patronne de la ville, qui a la primauté. Parler de Sainte-Foy de Conques, de Saint-Martin de Tours, de la sainte Larme de Vendôme et de cent autres reliques aussi célèbres, c'est évoquer l'attachement jaloux d'une population pour un objet sacré et son reliquaire, qui dépasse le sentiment purement religieux pour offrir à la communauté le seul vrai symbole de son identité. La vénération fonde ainsi le patrimoine.

À côté des reliques, certaines images auxquelles on se plaisait à donner l'origine la plus lointaine, rattachant le temps présent à l'Antiquité et au presentiment que celle-ci aurait eu du christianisme, reçoivent une vénération aussi passionnée : les vierges noires comme la Vierge de Chartres par exemple, qu'on croyait, du temps des druides, vénérée dans la crypte jusqu'à ce qu'elle soit jetée au feu

en 1793, ou celle de Clermont-Ferrand ; celle du Puy passait pour venir de Saint Louis, qui l'aurait reçue en cadeau du soudan d'Égypte, ce qui expliquait, bien entendu, sa couleur basanée. Le merveilleux et le bizarre comptent plus que le familier. On ne cessait d'accroître et de transformer les sanctuaires, mais souvent on cherchait à conserver les éléments sculptés des sanctuaires précédents ; cette attitude respectueuse est requise à nouveau au concile de Trente : « On doit avoir et conserver principalement dans les Églises les images de Jésus-Christ, de la Vierge Mère de Dieu, des autres Saints ; et il faut leur rendre l'honneur et la vénération qui leur sont dues. » (Session 25, *De Sacris imaginibus*.)

Lorsqu'on détruisait un portail, il était fréquent d'enterrer sur place certaines statues au lieu de les briser. On a ainsi retrouvé en 1950 dans le sol de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris la statue du saint évêque qui ornait autrefois le trumeau du portail⁴. Les éléments anciens des portails pouvaient aussi être remontés dans les nouvelles façades. À Chartres, le portail royal sculpté à la façade occidentale en 1145 a été conservé dans la nouvelle façade entre les tours, cinquante ans après⁵. À Notre-Dame de Paris, le portail Sainte-Anne qui décorait depuis le milieu du XII^e siècle la cathédrale primitive a été lui aussi remonté dans la nouvelle façade au début du XIII^e siècle⁶. Ces récupérations démontrent un attachement pour des figures d'un autre âge, qui assure un statut original à ces objets. On

observe constamment des traits de comportement de ce genre à l'égard d'ouvrages privilégiés. Ils ont profondément marqué la mentalité commune. L'emprise sociale de l'Église a pu faiblir régulièrement, les usages disparaître, en devenant matière à folklore, les superstitions formées autour des objets sacrés se réduire à des anecdotes, la déchristianisation des masses entraîner l'oubli des traditions, le sentiment du merveilleux semble s'être déplacé plutôt qu'évanoui. Le prestige culturel n'en serait-il qu'un avatar ?

L'iconoclasme

Le vandalisme et les réactions qu'il suscite sont peut-être ici une étape nécessaire⁷. Car rien ne met mieux en évidence la valeur symbolique de certains objets.

Un phénomène réapparaît périodiquement comme une résurgence : l'iconoclasme. L'épisode le plus violent qu'il ait connu dans notre pays est certainement celui des guerres de Religion. Après quelques attentats dispersés, les huguenots se déchaînèrent dans les années 1562 et 1563. L'ampleur et la fureur des démolitions nous étonnent encore : des cathédrales entières (Orléans) sont soudain effacées du paysage, toute la statuaire mutilée ou jetée par terre, les tombeaux anéantis, les reliques brûlées, noyées ou jetées à la voirie. Luther

n'en demandait pas tant, mais Zwingli avait déjà encouragé ces destructions par un mot terrible : « Quand on détruit leurs nids, les cigognes ne reviennent plus⁸. » C'était, bien sûr, la réaction contre une vénération « idolâtre » portée par le peuple catholique aux *realia* de la foi, mais le souci de purifier la croyance méconnaissait le caractère patrimonial de ces objets, qui intervint dans leur protection. Certains témoignages sont à cet égard frappants : à Condom-sur-Baïse, apprenant que leur cathédrale va être démolie par les huguenots, les habitants obtiennent de la sauver de la destruction moyennant une rançon de 30 000 livres versée à Montgomery. Il en fut de même pour la cathédrale de Bazas. Sacrifice financier pour sauver un monument historique ? Ailleurs, on éloigne à la hâte ce qui risque de disparaître. Après le pillage de la cathédrale de Bayeux, en 1562, le clergé, pour sauver la broderie de la reine Mathilde – « une tente très longue et estroicte de telle à broderie de ymages et escripteaulx faisans représentation du conquest d'Angleterre », d'après l'inventaire de 1476 –, la confie à l'autorité municipale.

Au début du XVII^e siècle, André Duchesne⁹ stigmatise la destruction de la cathédrale d'Orléans en rappelant que les païens, eux, « épargnoient les temples, et les jugeoient inviolables ». Peu importe le bien-fondé de cette information, l'important est cette notion d'invulnérabilité attachée dès cette date à un édifice et l'argument de la « civilisation ».

En réalité, cette notion inexprimée existait depuis longtemps à l'égard des édifices religieux, faisant passer de la vénération à l'admiration. Dans les églises de pèlerinage on est attiré par une « aura » miraculeuse, mais aussi par l'appréciation diffuse de la beauté d'une part, de l'ancienneté de l'autre, deux notions étroitement liées jusqu'à aujourd'hui. Des *miracula* aux *mirabilia*. Ne parle-t-on pas du bâtiment de la Merveille au Mont-Saint-Michel ? Un dépouillement de la première littérature à résonance « touristique » devrait permettre, par une analyse sémantique, de déterminer la nature des sentiments suscités par les œuvres, et l'évolution de ces sentiments.

Le terme de *mirabilia* exprime bien un sentiment que n'ignore pas l'âge classique et qui sera repris avec passion par les romantiques : plus qu'une juste appréciation des valeurs esthétiques, de la plastique, du décor, de l'harmonie, c'est un étonnement, une crainte respectueuse, presque une terreur. Ces termes s'appliquent bien entendu tout particulièrement au gothique, même, comme on sait, au temps du classicisme. « J'entre dans Notre-Dame – écrit le père Laugier¹⁰ –, au premier coup d'œil mes regards sont arrêtés, mon imagination est frappée par l'étendue, la hauteur, le dégagement de la vaste nef. Je suis forcé de donner quelques moments à la surprise qu'excite en moi le majestueux ensemble. » Plus l'architecture est audacieuse, plus elle défie apparemment les lois de l'équilibre, plus

elle apparaît comme l'œuvre incompréhensible de techniciens mystérieux dont la tradition est perdue, et plus l'œuvre est respectueusement admirée. De quel ordre est ce sentiment ? Il mêle au religieux une autre évidence ; il les confond peut-être.

L'attachement est d'autant plus fort, marqué de plus de respect superstitieux, qu'il s'agit d'ouvrages plus étrangers au goût moderne. Le dépaysement, l'étrangeté comptent ici pour suggérer une puissance, une invention venant du fond des âges et dominant les générations. Certains édifices ont connu dès leur construction une admiration universelle, qui ne s'est pas démentie durant les siècles classiques. Le plus célébré est sans doute la Sainte-Chapelle. Comme pour Notre-Dame de Paris¹¹, les éloges prolongés dont cette « architecture admirable » est l'objet sont des plus révélateurs (*voir annexes 1 et 2*). Dans les attitudes favorables aux édifices médiévaux, dont l'exposition du « "Gothique" retrouvé¹² » a montré la vitalité, il faudrait faire la part de ce qu'on pourrait appeler le « patrimoine technologique », c'est-à-dire la poursuite des modes de construire chez les maîtres d'œuvre et l'appréciation des qualités structurales gothiques¹³, à l'exclusion, comme on l'a souvent remarqué, de l'ornement resté fondamentalement incompris. Les témoignages d'intérêt affirmés par l'abbé de Marolles en 1677 (*Considérations en faveur de la langue française*), en 1737 par Amédée-Pierre Frezier (*La Théorie et la pratique des coupes de pierre*), en 1741

par Soufflot (*Mémoire sur l'architecture gothique* lu à l'académie des Beaux-Arts de Lyon), en 1754-1758 par l'abbé Lebeuf et d'autres ne sont pourtant que des échos tardifs, et isolés, à l'action de la Société des antiquaires de Londres fondée en 1707¹⁴.

L'éloge des structures gothiques en tant que tour de force de légèreté, réussites techniques, commence à être prononcé clairement par les théoriciens. Les analyses de l'abbé Laugier, les déclarations de Soufflot rendent soudain *intéressantes* ces formes qu'on voue par ailleurs à la destruction; elles sont devenues un aspect non négligeable de l'architecture universelle. On ne pousse pas le raisonnement jusqu'à dire qu'il convient d'en conserver l'espèce; l'impression dominante reste qu'il n'en existe que trop d'exemples. À aucun moment n'apparaît l'idée que ces témoins sont essentiels à l'histoire nationale; on n'en est pas encore là. Mais enfin, tandis que le mépris de l'art « barbare » du Moyen Âge va autoriser tous les ravages quand la passion anti-religieuse et anti-monarchique s'en mêlera, l'idée contraire que ces ouvrages sont des phénomènes dignes d'attention sera prête à intervenir le moment venu pour en interdire l'anéantissement total.

Ce n'est pas, en effet, un phénomène négligeable que la désaffection manifestée au même moment par le clergé à l'égard de son patrimoine sacré. Nous voulons parler du clergé gouvernant – cardinaux, évêques, curés, chapitres –, non des foyers d'érudits qui animent les bibliothèques des mauristes ou des

génévoféains. Dans sa *Lettre à l'Académie*, Fénelon dénonce, en 1716, le péché des gothiques contre la raison : « L'architecture gothique élève sur des piliers très minces une voûte immense qui monte jusqu'aux nues », tout en observant : « On croit que tout va tomber, mais tout dure pendant des siècles. » La crainte du ridicule vis-à-vis des « philosophes » amène la destruction d'un tombeau à l'authenticité duquel on ne croit plus : le tombeau de saint Lazare à Autun, anéanti dans le chœur de la cathédrale en 1766. L'archevêque de Bourges n'a pas ce prétexte pour détruire la Sainte-Chapelle de Jean de Berry en 1757.

Disparaissent encore Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers à Paris, et l'abbaye de la Victoire, chef-d'œuvre de l'art gothique, en 1777 et 1784, l'une par ordre du roi, l'autre par ordre de l'archevêque de Reims. La Daurade à Toulouse avait subi le même sort en 1761. Les campagnes d'« embellissement » des évêques et des chanoines dans les chœurs de cathédrales et d'églises s'accompagnent de la destruction ou de la dispersion de morceaux encore admirés, comme les stalles. L'abbé Laugier lui-même, parlant de celles d'Amiens, stigmatise « l'aveugle amour pour ces antiquailles ». Si on ne les détruisait pas, on les dispersait pour honorer le bon peuple des campagnes¹⁵. Encouragée par le clergé, cette désacralisation vise à détacher les fidèles d'une religion trop matérielle, attachée aux apparences, pour la conduire vers la religion des

Lumières, qui réconcilie la Foi et la Raison dans la clarté des grandes vitreries blanches des temples néoclassiques, aux applaudissements de Diderot. Du coup, l'opinion éclairée était mûre pour saisir le patrimoine sous un autre jour ; non plus l'objet ou l'édifice sacré, religieusement admiré, mais un « monument » – le mot avait été diffusé par Montfaucon –, c'est-à-dire un témoignage d'histoire, un repère pour connaître la vie des générations disparues. Et c'est sous cet aspect que les églises attireront l'attention passionnée des intellectuels agnostiques : Michelet, Mérimée... Les témoignages les plus lointains, les plus « antiques », étaient alors évidemment les plus curieux, les plus intéressants. Lavé de son auréole désuète, isolé de son contexte, détaché même de sa fonction, le monument accède au rang de curiosité, c'est-à-dire déjà d'objet de musée. Rien n'est plus frappant que cette réflexion d'un commissaire de la Législative chargé de dresser en 1792 l'inventaire des objets et statues renfermés dans les édifices de culte parisiens¹⁶. Devant la statue de la Vierge à l'Enfant qui ornait l'une des chapelles du couvent des Grands Carmes, « du meilleur goût et même très bien agencée », il s'écrie : « Ces gothiques, quoique d'un goût barbare, peuvent intéresser ; il seroit à propos de les ménager en cas de démolition, ils sont précieux comme antiques. » L'honnête commissaire inaugurerait sans le savoir l'inventaire du patrimoine.



ÉDITIONS LIANA LEVI

1, Place Paul-Painlevé, Paris 5^e
Retrouvez l'intégralité de notre catalogue
et inscrivez-vous à la newsletter sur le site
www.lianalevi.fr

Première parution : *Revue de l'art* 49/1980

© 1994, Éditions Liana Levi

Couverture : D. Hoch

Cette édition électronique du livre *La Notion de patrimoine*
de Jean-Pierre Babelon et André Chastel
a été réalisée en septembre 2022 par Atlant'Communication.

Elle repose sur l'édition papier du même ouvrage

(ISBN : 979-10-349-0700-7)

ISBN ePDF : 979-10-349-0702-1